

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PÊCHE
COMTÉ DE GATINEAU**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Pêche tenue le **lundi le 11 janvier 2010**, à 19:30 heures à la salle Desjardins du complexe sportif de La Pêche situé au 20, chemin Raphaël.

Présences : M. Robert Bussière, maire,
Mme Jocelyne Ménard, conseillère
M. Michel Gervais, conseiller
M. Christian Blais, conseiller
M. Jean-Paul Brisebois, conseiller
Mme Jacqueline Lambert-Madore, conseillère
M. Louis Rompré, conseiller
M. Yves Doyon, conseiller
M. Charles Ricard, secrétaire trésorier
Mme Annie Racine, secrétaire trésorière adj.
Mme Sandra Martineau, responsable des finances
M. Marcel Marchildon, directeur urbanisme
M. Jocelyn Lessard, directeur des incendies

Absence : M. Jocelyn Nault, directeur travaux public

CONSULTATION PUBLIQUE

Aucune consultation publique

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de question débute à 19h35.

Tamara Tarasoff, chemin Echo Dale : Question concernant l'implantation d'une usine de traitement des boues septiques, chemin Echo Dale. Pourquoi il n'y a pas eu de consultation.

Gérard Larivière : Demande quelle est la loi qui oblige la MRC ? Demande de l'information concernant le mandat donné à la firme CIMA +.

Eva Meyer : Demande des informations concernant l'implantation d'une usine de boues septiques.

John Pinkerton : Fait part de sa préoccupation concernant l'implantation d'une usine de traitement des boues septiques.

Francine Dubé, ch. Fairbairn : Fait part de ses préoccupations concernant l'implantation d'une usine de boues septiques (bruit, odeur, désinfection, période estivale, rejet dans les cours d'eau).

Charles Cloutier, Expédition Inukshuk : Demande si le conseil a trouvé une solution à son problème de facture?

Annick Hardie : Demande pourquoi avoir éliminé l'option du site de la carrière Morrison.

Neil Faulkner : Représente l'association les amis de la rivière Gatineau (Friend of the Gatineau River) et supporte les résidants qui ont des préoccupations concernant l'implantation d'une usine de boues septiques. IL dépose une lettre.

La période de question se termine à 20h42.

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

10-003

Proposé par : Jacqueline Lambert Madore

Appuyé par : Yves Doyon

Il est résolu que l'ordre du jour soit approuvé après y avoir ajouté et retiré les sujets suivants :

Ajouté : 6j) Programme aide à l'entretien réseau routier

6k) Rescinder résolution 09-602, ch. Birch

6l) Financement ch. Birch

Retiré : 6i) Modification résolution 09-285, chemin Manse

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Le conseiller M. Michel Gervais quitte son siège à 20 h43.

ADOPTION - PROCÈS VERBAL

10-004

Proposé par : Christian Blais

Appuyé par : Jocelyne Ménard

Il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 décembre 2009 soit adopté.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

Le conseiller M. Michel Gervais reprend son siège à 20 h 44.

DOCUMENTS DÉPOSÉS

Lettre déposée par les amis de la Rivière Gatineau concernant le traitement des boues septiques.

COMITÉ DES FINANCES ET DES RESSOURCES HUMAINES

Comité des loisirs de Wakefield **Dragon Fest 2010**

10-005

Proposé par : Louis Rompré

Appuyé par : Michel Gervais

Attendu que le comité des loisirs de Wakefield a soumis une demande d'aide financière pour l'organisation de leur carnaval, « le Dragon Fest », qui se tiendra le 31 janvier 2010 au centre communautaire à Wakefield ;

Attendu que tous les documents requis selon la politique de demande d'aide financière ont été déposés ;

Attendu que le comité des loisirs de Wakefield devra s'assurer que le nom de la Municipalité soit reflété à titre de partenaire de l'activité dans toute publicité relative à l'activité ;

Attendu qu'un rapport d'activité (incluant les revenus et les dépenses) devra être soumis dans les 90 jours suivants la tenue de l'activité, à défaut de quoi, la subvention sera annulée ;

Il est résolu, selon la recommandation du comité des finances et des ressources humaines, d'accorder une subvention de 1 155 \$ au comité des loisirs de Wakefield pour l'organisation de leur carnaval « le Dragon Fest » qui aura lieu le 31 janvier 2010 au centre communautaire de Wakefield.

Il est de plus résolu que le paiement de la subvention soit fait en deux versements égaux. Un premier versé immédiatement et le deuxième sur présentation d'un rapport d'activité (incluant les revenus et les dépenses) et ce, dans les 90 jours suivants la tenue de l'activité.

Les fonds seront pris à même le poste budgétaire 02-701-20-970, contributions au financement d'organismes.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Le conseiller M. Michel Gervais déclare qu'il est contractuel pour la Fondation de la Maison de la Culture des Collines et quitte son siège à 20 h 46

Fondation de la Maison de la Culture des Collines Carnaval 2010

10-006

**Proposé par : Christian Blais
Appuyé par : Jean-Paul Brisebois**

Attendu que la Fondation de la Maison de la Culture des Collines (FMCC) a déposé une demande d'aide financière pour l'organisation d'un carnaval qui se tiendra du 29 au 31 janvier et du 26 au 28 février 2010, à La Pêche ;

Attendu que la FMCC a déposé tous les documents requis selon la politique d'aide financière – service des loisirs et de la culture ;

Attendu que la FMCC devra s'assurer que le nom de la Municipalité soit reflété sur toute publicité comme étant partenaire de l'activité ;

Attendu qu'un rapport d'activité (incluant les revenus et les dépenses) devra être soumis dans les 90 jours suivant la tenue de l'activité, à défaut de quoi, la subvention sera annulée ;

Il est résolu, selon la recommandation du comité des finances et ressources humaines, d'accorder une subvention de 3 500 \$ à la Fondation de la Maison de la Culture des Collines pour l'organisation d'un carnaval à La Pêche qui se tiendra du 29 au 31 janvier et du 26 au 28 février 2010, à La Pêche.

Il est de plus résolu que le paiement de la subvention soit fait en deux versements égaux, le premier paiement immédiatement et le deuxième sur présentation d'un rapport d'activité (incluant les revenus et les dépenses) dans les 90 jours suivants la tenue de l'activité.

Les fonds seront pris à même le poste budgétaire 02-701-20-970, contributions au financement d'organismes.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Théâtre Wakefield
Piggyback Fringe Festival 2010

10-007

Proposé par : Louis Rompré

Appuyé par : Yves Doyon

Attendu que Théâtre Wakefield a présenté une demande d'aide financière pour la tenue d'un festival de théâtre nommé « Piggyback Fringe Festival » qui se tiendra en période estivale en 2010 dans le secteur de Wakefield ;

Attendu que tous les documents requis selon la politique de demande d'aide financière ont été déposés ;

Attendu que l'organisme Théâtre Wakefield devra s'assurer que le nom de la Municipalité soit reflété sur toute publicité comme étant partenaire de l'activité ;

Attendu qu'un rapport d'activité (incluant les revenus et les dépenses) devra être soumis dans les 90 jours suivant la tenue de l'activité, à défaut de quoi, la subvention sera annulée ;

Il est résolu, selon la recommandation du comité des finances et des ressources humaines, d'accorder à Théâtre Wakefield une subvention de 3 000 \$ dans le cadre de leur festival de théâtre qui se en période estivale en 2010 dans le secteur de Wakefield.

Il est de plus résolu que le paiement de la subvention soit fait en deux versements égaux, le premier paiement immédiatement et le deuxième sur présentation d'un rapport d'activité (incluant les revenus et les dépenses) dans les 90 jours suivants la tenue de l'activité.

Les fonds seront pris à même le poste budgétaire 02-701-20-970, contributions au financement d'organismes.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Le conseiller M. Michel Gervais reprend son siège à 20 h 47.

Théâtre Wakefield
Programmation culturelle 2010

10-008

Proposé par : Jocelyne Ménard

Appuyé par : Yves Doyon

Attendu que Théâtre Wakefield a présenté une demande d'aide financière pour sa programmation culturelle 2010 et dont celle-ci compte des ateliers de formation, deux productions théâtrales principales et des lectures de pièce de théâtre pour l'année 2010 ;

Attendu que Théâtre Wakefield a également présenté une demande d'aide financière pour l'organisation d'un festival de films documentaires pour l'année 2010 ;

Attendu que le comité des loisirs, de la culture, du patrimoine et de la politique familiale considère que cette demande soit annexée à la programmation annuelle 2010 présentée par Théâtre Wakefield ;

Attendu que tous les documents requis selon la politique de demande d'aide financière ont été déposés ;

Attendu que Théâtre Wakefield devra s'assurer que le nom de la Municipalité soit reflété sur toute publicité comme étant partenaire de l'activité ;

Attendu qu'un rapport d'activité (incluant les revenus et les dépenses) devra être soumis au plus tard le 31 mars 2011 et ce, afin de respecter les 90 jours exigés dans la politique de demande d'aide financière, à défaut de quoi, la subvention sera annulée ;

Il est résolu, selon la recommandation du comité des finances et des ressources humaines, d'accorder une subvention de 5 000 \$ à Théâtre Wakefield pour leur programmation culturelle 2010 qui consiste à des ateliers de formation, deux productions théâtrales principales, des lectures de pièce de théâtre ainsi qu'un festival de films documentaires pour l'année 2010.

Il est de plus résolu que le paiement de la subvention soit fait en deux versements égaux. Un premier paiement sera versé sur présentation du rapport d'activité de 2009 et le deuxième sur présentation d'un rapport d'activité pour l'année 2010 (incluant les revenus et les dépenses) au plus tard le 31 mars 2011 et ce, afin de respecter les 90 jours exigés dans la politique de demande d'aide financière.

Les fonds seront pris à même le poste budgétaire 02-701-20-970, contributions au financement d'organismes.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Annulation de chèques

10-009

Proposé par : Louis Rompré

Appuyé par : Christian Blais

Attendu que le chèque numéro 1623 au montant 453,07 \$ daté 17 novembre 2009 est erroné.

Attendu que le chèque numéro 1852 au montant de 299,82 \$ daté du 22 décembre 2009 est erroné.

Il est résolu d'autoriser l'annulation des chèques mentionnés ci-dessus.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Rescinder résolution 09-587
Travaux chemins Cléo Fournier et Parent
Amélioration du réseau routier

10-010

Proposé par : Jocelyne Ménard
Appuyé par : Michel Gervais

Attendu que la résolution 09-587, Travaux chemins Cléo Fournier et Parent - Amélioration du réseau routier, adoptée le 21 décembre 2009 est erronée quant au montant de la subvention ;

Il est résolu de rescinder la résolution 09-587, Travaux chemins Cléo-Fournier et Parent – Amélioration du réseau routier.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Travaux - chemins Cléo Fournier et Parent
Amélioration du réseau routier

10-011

Proposé par : Jocelyne Ménard
Appuyé par : Michel Gervais

Attendu que les travaux sont terminés sur les chemins Cléo-Fournier et Parent ;

Attendu que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 50 000 \$ conformément aux exigences du ministère des Transport ;

Attendu que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Municipalité ;

Attendu que le ministère du Transport désire avoir une confirmation de la fin des travaux ainsi que le formulaire de subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier dûment remplis ;

Il est résolu de remplir le formulaire de subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier et de l'envoyer au Ministère du Transport

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

ADMINISTRATION

Avis de motion (10-560) - Modification au règlement de zonage 03-429 et ses amendements (zones Rr-308 et Rr-309, article 5.12.3)

10-012

Le conseiller Yves Doyon donne avis de motion de l'adoption, lors d'une prochaine séance de ce conseil, du règlement 10-560 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 03-429 et ses amendements, visant à modifier les usages autorisés dans les zones Rr-308 et Rr-309 ainsi que les dispositions applicables aux usages complémentaires de services et d'artisanat (classe 5.1.2.3).

Une demande de dispense de lecture est également faite, chaque conseiller présent recevant une copie du projet de règlement.

Adoption du premier projet de règlement numéro 10-560 modifiant les usages autorisés dans les zones Rr-308 et Rr-309 et à la classe d'usage 5.12.3 (complémentaires de services et d'artisanat)

10-013

Proposé par: Jocelyne Ménard

Appuyé par: Yves Doyon

Il est résolu que le conseil adopte le premier projet de règlement no. 10-560, modifiant le règlement de zonage no. 03-429 et ses amendements, visant à modifier les usages autorisés dans les zones Rr-308 et Rr-309 ainsi que les dispositions applicables aux usages complémentaires de services et d'artisanat (classe 5.12.3).

Il est également résolu que ce premier projet de règlement soit soumis à une consultation publique quant à ses objets et aux conséquences de son adoption, lors de la session régulière de ce conseil qui se tiendra le 1^{er} février 2010.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Avis de motion (10-558) Taux de taxe 2010

10-014

Le conseiller Christian Blais donne avis de motion que lors d'une prochaine séance de conseil, un règlement sera présenté afin d'établir le taux de taxe pour l'année 2010.

Les conseillers reconnaissent avoir reçu une copie du règlement et renoncent à sa lecture.

Avis de motion (10-559) Tarif - Cueillette des ordures 2010

10-015

Le conseiller Michel Gervais donne avis de motion que lors d'une prochaine séance de conseil, un règlement sera présenté afin d'établir le taux de taxe pour la cueillette des ordures ménagères et des matières recyclables pour l'année 2010.

Les conseillers reconnaissent avoir reçu une copie du règlement et renoncent à sa lecture.

Autorisation pour la mise en place d'un réseau de communication et de répartition des Services de prévention des incendies de la MRC des Collines-de-l'Outaouais

10-016

Proposé par : Jacqueline Lambert Madore

Appuyé par : Jocelyne Ménard

Attendu qu'il y a lieu de mettre en place un service de répartition incendie pour les sept (7) municipalités de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

Attendu qu'il s'agit d'une obligation prévue au schéma de couverture de risques en incendies qui sera en vigueur en 2010;

Attendu qu'en vertu du schéma de couverture de risques en incendies, plusieurs municipalités doivent compter sur le support des municipalités voisines afin de respecter les normes gouvernementales concernant le nombre de pompiers par appel;

Attendu que pour communiquer entre elles lors d'interventions d'entraide, les municipalités ont dû interchanger leur fréquence radio;

Attendu que l'utilisation d'une fréquence unique permettrait d'améliorer l'efficacité des interventions en incendies;

Attendu qu'un système unique de communications radio (vocal) permettra aux divers intervenants de communiquer avec le Centre d'appel d'urgence de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

Attendu qu'il sera nécessaire de faire l'acquisition d'un logiciel de répartition assistée par ordinateur afin d'assurer l'efficacité du service de répartition;

Attendu que la mise en commun de tous ces éléments permettra d'offrir un service de qualité supérieure et efficace à notre population, le tout conformément au schéma de couverture de risques en incendies de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

Attendu que le Service de la Sécurité publique est actuellement dans un processus de renouvellement technologique;

Attendu que le Comité d'administration, de finances, de relations de travail et de régionalisation des services recommande la mise en place d'un réseau de communication et de répartition des Services de prévention des incendies de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

Il est résolu que la Municipalité de La Pêche est en accord pour adhérer au service de répartition incendie de la MRC des Collines pour son Service des incendies et demande à la MRC des Collines de préparer l'entente à intervenir;

Il est également résolu d'autoriser le maire ainsi que le directeur général et secrétaire trésorier ou leurs représentants légaux, à signer pour et au nom de la Municipalité de La Pêche tous les documents nécessaires.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Condoléances – Famille Brisebois

10-017

Proposé par : Michel Gervais

Appuyé par : Unanimentement

Il est résolu d'offrir nos sincères condoléances à la famille Brisebois, à l'occasion du décès de Mme Denise Brisebois, épouse du conseiller M. Jean-Paul Brisebois.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

Condoléances – Mme Lambert-Madore et son conjoint

10-018

Proposé par : Jocelyne Ménard

Appuyé par : Unanimentement

Il est résolu d'offrir nos sincères condoléances à Mme Lambert-Madore et à son conjoint, à l'occasion du décès de la mère de son conjoint.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

Versement à un tiers de la taxe sur les services téléphoniques

10-019

Proposé par : Yves Doyon

Appuyé par : Jacqueline Lambert Madore

Attendu que l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 911 du Québec a été créée conformément aux articles 244.73 et 244.74 de la Loi sur la fiscalité municipale et qu'elle doit faire remise aux municipalités locales aux fins de financements des centres d'urgence 911 de la taxe imposée sur les services téléphoniques ;

Attendu que la Municipalité désire que l'agence fasse plutôt remise directement à l'organisme qui lui offre les services de centre d'urgence 911 dès que la chose sera possible ;

Il est résolu que la Municipalité demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 911 du Québec de verser dès que possible, à la MRC des Collines situé au 216, chemin Old Chelsea pour et à l'acquit de la Municipalité toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la Loi sur la fiscalité municipale qui lui sont dues, la présente ayant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la Municipalité tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport à la Municipalité des sommes ainsi versées.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Programme d'aide l'entretien du réseau routier local
Compensation de base aux municipalités

10-020

Proposé par : Jocelyne Ménard

Appuyé par : Michel Gervais

Attendu que le ministère des Transport a versé une compensation de 476 522 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civil 2009 ;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes ;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées ;

Attendu qu'un vérificateur externe présentera, dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes, l'annexe B dûment complétée.

Il est résolu que la Municipalité de La Pêche informe le ministère des Transport de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Rescinder résolution 09-602
Financement - chemin Birch règlement 08-538

10-021

Proposé par : Yves Doyon

Appuyé par : Jacqueline Lambert Madore

Attendu que le conseil a adopté le 21 décembre 2009, la résolution 09-602, concernant le financement - chemin Birch, règlement 08-538 ;

Attendu que le taux d'intérêt mentionné dans la résolution est erroné et qu'il y aurait lieu de la rescinder ;

Il est résolu de rescinder la résolution 09-602 concernant le financement du chemin Birch, règlement 08-538.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Financement chemin Birch règlement 08-538

10-022

Proposé par : Yves Doyon

Appuyé par : Jacqueline Lambert Madore

Attendu que par le règlement 08-538 emprunt chemin Birch, la Municipalité doit emprunter un montant de 5 934 \$;

Attendu que pour un montant de 100 000 \$ ou moins, la municipalité peut choisir son institution financière, Caisse populaire Desjardins Masham Luskville ;

Il est résolu d'emprunter un montant de 5 934 \$ à la Caisse populaire Desjardins Masham Luskville au taux d'intérêt de 7,85% pour une période de 5 ans pour financer le règlement 08-538, chemin Birch.

Il est de plus résolu d'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire trésorier ou leurs représentants légaux, à signer pour et au nom de la Municipalité de La Pêche tous les documents relatifs à cette fin.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

LEVÉE DE LA SÉANCE

10-023

Proposé par : Michel Gervais

Appuyé par : Jacqueline Lambert Madore

Il est résolu que la séance soit levée.

Le maire Robert Bussière, président de l'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à la majorité

Robert Bussière
Maire

Charles Ricard
Secrétaire trésorier